

## CONSEIL PROVINCIAL

### Réunion publique du 24 février 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président,

MM. Georges FANIEL et Jean-Luc GABRIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Il est constaté par la liste des présences que 77 membres assistent à la séance.

#### Présents :

Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Jean-Robert COLLAS (MR), M. Jean-Marie COLLETTE (CDH), Mme Nicole DAHNER (PS), Mme Pascale DAMSEAUX (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Henry-Jean GATHON (MR), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Johann HAAS (CSP), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Alfred LEONARD (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Joseph MOXHET (PS), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Alain ONKELINX (PS), M. Robert PATTACINI (MR), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), M. Arthur SPODEN (CSP), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), M. Erich WARLAND (CDH), M. Michel WILKIN (MR) et Mme Michèle WILMOTTE (PS).

M. Michel FORET, Gouverneur et Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assistent à la séance.

#### Excusés :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Vicky BECKER (CDH), M. Luc CREMER (ECOLO), M. André JAMAR (MR), M. Heinz KEUL (MR), Mme Francine REMACLE (MR) et Mme Evelyne WAONRY (ECOLO)

## I ORDRE DU JOUR.

### Séance publique

1. *Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2004.*
2. *Communication de la Députation permanente sur les Relations extérieures.*
3. *Amendement budgétaire 2005 n° 2 sur l' aide provinciale aux initiatives communales en matière d'habitat permanent en camping et parc résidentiels.*
4. *Proposition d'un Conseiller provincial relative à l'octroi d'une aide provinciale de 1000 € aux habitants permanents propriétaires lors de la concrétisation du rachat de leur(s) parcelle(s) dans le cadre du plan HP –Phase 1.  
(document 04-05/78)*
5. *Service provincial de la Jeunesse – Espace Belvaux – Nouveau tarif à appliquer à partir du 1er mars 2005.  
(document 04-05/91)*
6. *Modifications de cadre à apporter au cadre des Services des Affaires culturelles de la Province .  
(document 04-05/92)*
7. *Services provinciaux : prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.  
(document 04-05/93)*
8. *Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction du complexe "CAMPUS 2000" -Phase II - Lot 2- Mode de passation et conditions du marché - Prise d'acte .  
(document 04-05/94)*
9. *Amendement budgétaire 2005 n° 3 visant à la contribution provinciale, à la stimulation de la Recherche et du Développement en Province de Liège.*
10. *Amendement budgétaire 2005 n°4 visant à permettre à l'administration de recourir à des produits issus du commerce équitable lors d'achats extérieurs aux marchés publics.*
11. *Amendement budgétaire 2005 n° 5 relatif à une avance sur la prime à la réhabilitation de la Région wallonne.*
12. *Amendement budgétaire 2005 n° 6 visant à la Réalisation d'un cadastre des Transports et d'un plan de mobilité du personnel provincial.*
13. *Amendement budgétaire 2005 n° 9 relatif au soutien provincial aux actions d'information, de sensibilisation et d'éducation visant à lutter contre les partis liberticides et à promouvoir la citoyenneté par l'éducation.*
14. *Amendement budgétaire 2005 n° 10 visant à soutenir la création au sein de la SPI + d'un nouveau département Economie/ Environnement/ Emploi (E-E-E).*
15. *Question écrite appelant une réponse orale relative à l'acquisition d'œuvres d'art par la Députation permanente.*

16. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2005.

### **Séance à huis-clos**

17. Désignation à titre définitif d'un(e) inspecteur (trice) de l'Enseignement provincial.  
(document 04-05/95)

## **II ORDRE DU JOUR DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ.**

1. Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative à l'incendie d'Ougrée du 6 février 2005.  
(Document 04-05/A5)
2. Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative au contrat stratégique pour l'Education.  
(Document 04-05/A6)

## **III LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 JANVIER 2005.**

Monsieur Georges FANIEL , Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2005.

## **IV COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT.**

M. le Président informe les membres de l'Assemblée que la restauration de la tapisserie « Télémaque à la chasse aux sangliers » est achevée et que celle-ci a repris sa place au sein de la salle de la Députation permanente et que le Collège provincial vous invite dès lors à aller contempler cette œuvre remarquable.

## **V COMMUNICATION DE LA DÉPUTATION PERMANENTE.**

L'Assemblée entend la communication faite, au nom de la Députation permanente, par M. le Député permanent Georges PIRE en ce qui concerne les relations extérieures.

## **VI QUESTIONS D'ACTUALITÉ.**

**QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN CONSEILLER PROVINCIAL RELATIVE À L'INCENIDE  
D'OUGRÉE  
(DOCUMENT 04-05 / A5)**

De la tribune , M. Théo BRUYERE pose la question suivante :

Le dimanche 6 février 2005, en soirée, un incendie se déclarait dans les installations de l'entreprise Chimac - Agriphar situées à Ougrée. Heureusement, il n'y a pas eu à déplorer de victime.

Cela ne doit pas nous empêcher de nous poser quelques questions à propos des huit tonnes d'organophosphorés volatilisés au moment de l'explosion.

La Députation permanente et singulièrement le député en charge de l'environnement peut-il nous donner quelques explications sur les points ci-dessous:

1. Quelle est la nature de l'ensemble des produits présents sur le site et l'impact qu'ils auront sur les riverains et l'environnement ?
2. D'où venait le vent ?

3. *Quelle proportion de produits s'est écoulee dans la Meuse toute proche ?*
4. *A t-on prévu d'analyser l'eau du fleuve dans un délai très court ?*
5. *Comment les poussières retombées sur les bâtiments et le sol, après l'incendie, vont-elles être éliminées ?*
6. *Qui va analyser les habitations et les terrains afin de déterminer si des résidus de pesticides ou autres sont encore présents ?*
7. *Est-il normal qu'un site Seveso produisant des pesticides se trouve en bordure d'une grande ville et d'un fleuve ?*
8. *En ce qui concerne le site d'Ougrée, l'autorisation a été accordée en 2004 jusqu'en 2018 !*
9. *Un développement de l'agriculture biologique qui n'utilise pas ce genre de produit ne réduirait-elle pas ce genre de production nuisible ?*

*Des témoignages de riverains, il ressort qu'il a fallu ½ h à 2 heures pour prévenir la population de quitter leur logement.*

*Ne serait-ce pas le moment de revoir les lieux d'implantations de ces entreprises à hauts risques, revoir également la façon d'informer la population ?*

*Suite à cet accident, ne serait-il pas opportun:*

- *D'effectuer un constat de l'impact sur les riverains, les bâtiments, .....*
- *Qu'une analyse poussée des dégâts environnementaux (l'air, le sol et l'eau) soit effectuée,*
- *De réévaluer toute la problématique des sites Seveso,*
- *De publier les noms et les quantités des produits dispersés sur le site d'Ougrée,*
- *De prévoir des moyens plus urgents pour informer la population amenée à quitter les lieux d'un accident.*

*La réponse de la Députation permanente à la question est donnée, à la tribune, par M. Georges PIRE, Député permanent.*

*M. Michel FORET, Gouverneur, en sa qualité de coordinateur des secours, intervient également à la tribune.*

*M. Théo BRUYERE, de son banc, remercie les deux interlocuteurs pour leurs réponses détaillées.*

**QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN CONSEILLER PROVINCIAL RELATIVE AU CONTRAT STRATÉGIQUE POUR L'ÉDUCATION  
(DOCUMENT 04-05 / A6)**

*Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, à la tribune, pose la question suivante :*

*L'attention de tous les acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la formation est actuellement focalisée sur le contrat stratégique pour l'Education.*

*Si le débat est ouvert d un appel lancé par la Communauté française aux contributions de tout un chacun, l'échéance, fixée à fin avril, ne laisse que bien peu de temps à l'analyse, à la concertation, aux réactions des équipes éducatives et des acteurs de terrain. Nous pouvons d'ailleurs nous demander de quelle marge de manœuvre réelle ces personnes disposent par rapport aux enjeux que ces projets représentent pour que l'enseignement de demain réponde aux attentes de chacun et offre les meilleures chances aux jeunes.*

*Nous nous inquiétons également quant à la manière dont les équipes éducatives sont associées au processus mis en œuvre par la Communauté française. Pourront-elles réellement, .et en toute autonomie, exprimer leurs avis, émettre des suggestions, faire des propositions d'amendement ou Contrat stratégique? Nous nous interrogeons tout autant quant à la façon dont ces contributions seront prises en compte par la*

*Communauté française car nous sommes conscients qu'elles constituent un élément clé pour restaurer la confiance avec les acteurs de l'enseignement.*

*En tant que Pouvoir organisateur, la Province de Liège a un rôle important à assumer.*

*Selon quelle méthodologie et quel calendrier la Députation permanente compte-t-elle analyser ce document et nous faire part de son point de vue ?*

*Comptez-vous aborder ce thème en 6<sup>ième</sup> commission et au Conseil provincial?*

*Quand et de quelle manière comptez-vous y l'ensemble des élus provinciaux?*

*De quelle façon la Direction générale de l'enseignement et de la Formation y seront-elles associées?*

*Les directions d'école et les équipes éducatives seront-elles invitées à participer à cette démarche, et de quelle façon?*

*M. André GILLES, Député permanent donne, depuis la tribune, la réponse de Députation permanente à la question.*

## **VII DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.**

**AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2005 N° 2 SUR L'AIDE PROVINCIALE AUX INITIATIVES COMMUNALES EN MATIÈRE D'HABITAT PERMANENT EN CAMPING ET PARC RÉSIDENTIELS  
(DOCUMENT 04-05 / AB2)**

**PROPOSITION D'UN CONSEILLER PROVINCIAL VISANT À L'OCTROI D'UNE AIDE PROVINCIALE DE 1000 € AUX HABITANTS PERMANENTS PROPRIÉTAIRES LORS DE LA CONCRÉTISATION DU RACHAT DE LEUR(S) PARCELLE(S) DANS LE CADRE DU PLAN HP – PHASE 1.  
(DOCUMENT 04-05 / 78)**

*De la tribune Mme Marie FLAMAND fait rapport sur ces points de l'ordre du jour au nom de la 5<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à ne pas adopter par un vote identique, soit par 2 voix POUR, 8 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, la proposition et l'amendement budgétaire.*

*La discussion générale est ouverte.*

*A la tribune, M. Alain DEFAYS retire, au nom de son groupe, la proposition d'amendement budgétaire*

*Interviennent ensuite Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, M. Philippe DODRIMONT, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, de son banc ainsi que depuis la tribune, M. Paul-Emile MOTTARD, Député permanent.*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sur le document 04-05/78 sont approuvées*

*Votent POUR : les groupes PS, MR et CDH-CSP*

*Vote CONTRE : le groupe ECOLO*

*En conséquence le Conseil n'adopte pas la proposition.*

**SERVICE PROVINCIAL DE LA JEUNESSE - ESPACE BELVAUX - NOUVEAU TARIF À  
APPLIQUER À PARTIR DU 1ER MARS 2005  
(DOCUMENT 04-05 / 91)**

*De la tribune M. Roger SOBRY fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution*

*La discussion générale est ouverte.*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité*

*En conséquence le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :*

**RESOLUTION N° 1**

*Vu sa résolution du 19 décembre 2002, fixant les tarifs à exiger des groupements fréquentant le Centre provincial de la Jeunesse et de la Culture de Grivegnée (devenu l'Espace Belvaux) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, et prévoyant leur variation en fonction de l'évolution du coût de la vie, sur base de l'indice du mois d'octobre précédant l'année envisagée;*

*Attendu qu'il s'avère nécessaire, afin de répondre à la demande des utilisateurs, de revoir la composition des différents repas proposés ;*

*Attendu, par ailleurs, qu'il s'indique de revoir le règlement-tarif dont question en raison de l'augmentation du prix de revient des repas et de créer une nouvelle formule de repas dénommée « Buffet Sandwiches Garnis »;*

*Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;*

*Sur le rapport de la Députation permanente;*

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : *La résolution du 19 décembre 2002 précitée est abrogée et remplacée par ce qui suit :*

*I. Les taux d'hébergement, de repas et d'occupation des salles de réunion à exiger des groupements fréquentant l'Espace Belvaux sont fixés comme suit :*

*Taux de base X « indice santé » du mois de janvier de l'année précédant l'année civile concernée*

*135,85 (indice du mois de janvier 2004)*

*L'adaptation des tarifs à l'indice santé aura lieu annuellement et pour la première fois lors de la fixation des tarifs à pratiquer pour l'année 2006.*

Les sommes ainsi obtenues seront arrondies, après application de la TVA :

- à la dizaine de cents supérieure si le chiffre représentant les unités de cents est supérieur ou égal à 5 (Exemple : 9,35 ou 9,36 devient 9,40) ;
- à la dizaine de cents inférieure si ce chiffre est inférieur à 5 (Exemple : 9,32 devient 9,30).

Les taux de base hors TVA sont les suivants :

**REPAS(\*) :**

- Petit déjeuner :	3,54 €
- Repas 2 services :	5,58 €
- Repas 3 services :	6,82 €
- Collation (Goûter) :	1,86 €
- Pique-nique :	4,34 €
- Buffet Sandwiches garnis :	4,96 €

(\*) Une réduction de 30 % est accordée aux enfants de moins de 12 ans.

**LOGEMENTS :**

- Logement (sans repas), par nuit :	4,95 €
- Pension complète (1 nuit + 1 petit déjeuner + 1 repas 2 services + 1 repas 3 services) :	21,15 €
- Pension complète (2 journées et plus), par jour :	17,62 €

**SALLES DE REUNION :**

- Maximum 4 heures :	4,13 €
- Maximum 8 heures :	5,79 €
- Maximum 14 heures :	8,26 €

Les repas doivent obligatoirement se composer de :

**Petit déjeuner :**

- Pain (baguette et pain de mie blanc ou gris) ;
- Assortiment de céréales ;
- Viennoiseries
- Beurre, confiture, miel, choco, fromage à tartiner ;
- Charcuterie ou fromage en tranches ;
- Yaourt ;
- Café, thé, lait, jus, cacao.

**Repas 2 services :**

- Plat de consistance (viande ou poisson, légumes, féculents) ;
- Dessert ;
- 1/4 l d'eau ou de bière de table ;
- 1/4 de baguette.

**Repas 3 services :**

- *Potage ou entrée ;*
- *Plat de consistance (viande ou poisson, légumes, féculents) ;*
- *Dessert ;*
- *¼ l d'eau ou de bière de table ;*
- *¼ de baguette.*

**Buffet sandwiches garnis :**

- *5 demi sandwiches garnis de crudités (minimum trois sortes différentes en fonction de la taille du groupe) ;*
- *¼ l d'eau ou de bière de table par personne.*

**Pique-nique : Servis dans des rapiers compartimentés :**

- *Charcuterie ou viande/volaille cuite ou salade de poisson ;*
- *Crudités ;*
- *Salade de riz, de pâtes, de pommes de terre, de blé ou taboulé ;*
- *Pain, beurre, vinaigrette ;*
- *0,5 litre d'eau plate ;*
- *1 berlingot de jus ;*
- *1 fruit et 1 dessert.*

**Goûter :**

- *Pâtisserie ou dessert (lacté ou à base de fruits) ;*
- *Café, thé, eau, jus.*

**II.** Par "groupement", il faut entendre des collectivités agréées de dix personnes au moins. L'agrément des groupements est de la compétence de la Députation permanente.

**Article 2.** – La présente résolution produit ses effets à partir du 1<sup>er</sup> mars 2005.

**Article 3.** – La présente résolution sera insérée dans le Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de LIEGE conformément à l'article 100 du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

*En séance à Liège, le 24 février 2005.*

*La Greffière provinciale,*

*Marianne LONHAY*

*Le Président,*

*Jean-Claude MEURENS*

**RESOLUTION N° 2**

*Vu sa résolution du 26 septembre 2002, portant approbation du Règlement organique du nouvel « Espace Belvaux » ;*

*Vu sa résolution du 24 février 2005 fixant les tarifs à exiger des groupements fréquentant le Centre provincial de la Jeunesse et de la Culture de Grivegnée à partir du 1<sup>er</sup> mars 2005 ;*

*Attendu que le règlement organique applicable en l'espèce fait référence, en son chapitre consacré aux « Modalités financières » à la formule d'indexation des tarifs actuellement en vigueur ;*



*Qu'il définit par ailleurs les tarifs applicables à l'occupation des salles de réunion ;*

*Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;*

*Sur le rapport de la Députation permanente;*

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : *Le chapitre intitulé « Modalités financières » contenu dans le Règlement général organique de l'Espace Belvaux, adopté par résolution du 26 septembre 2002, est abrogé et remplacé par ce qui suit :*

**« Modalités financières :**

***Le tarif relatif aux repas, logement et occupation des salles de réunion est fixé par le Conseil provincial et revu annuellement en fonction de l'indice santé (base 1988) du mois de janvier précédant l'année civile envisagée.***

*L'accès aux salles de réunion est gratuit pour les seuls groupements qui logent et/ou prennent un repas sur place. Pour les autres, cet accès est soumis au paiement, à terme échu, d'une redevance dont le montant est fonction de la durée d'occupation ; ce montant reste dû en cas de désistement non signalé au service des réservations minimum deux jours avant la date d'occupation.*

**Tarif par durée d'occupation de :**

- *maximum 4 heures : 4,13 € HTVA*
- *maximum 8 heures : 5,79 € HTVA*
- *maximum 14 heures : 8,26 € HTVA*

*Les documents promotionnels de l'activité concernée doivent faire mention de l'aide apportée par la Province de LIEGE – Service Jeunesse »*

**Article 2.** – *La présente résolution produit ses effets à partir du 1<sup>er</sup> mars 2005.*

**Article 3.** – *La présente résolution sera insérée dans le Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de LIEGE conformément à l'article 100 du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.*

*En séance à Liège, le 24 février 2005.*

*La Greffière provinciale,*

*Marianne LONHAY*

*Le Président,*

*Jean-Claude MEURENS*

**MODIFICATIONS DE CADRE À APPORTER AU CADRE DES SERVICES DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA PROVINCE.  
(DOCUMENT 04-05 / 92)**

*De la tribune M. Jean-Marie COLLETTE fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution*

*La discussion générale est ouverte.*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :*

*Vu la déclaration de politique générale de la Députation permanente du 23 octobre 2000;*

*Vu le statut administratif du personnel provincial non enseignant et plus particulièrement son annexe 1 "Cadres du personnel des établissements et services provinciaux" ;*

*Vu sa résolution du 23 décembre 2004 portant approbation de l'accord-cadre à intervenir entre la Ville et la Province de Liège relatif notamment à la reprise du personnel de la bibliothèque communale des Chiroux ;*

*Attendu que cet accord a été adopté par le Conseil communal de la Ville de Liège ce 31 janvier 2005 ;*

*Attendu qu'en respect de cet accord-cadre, il y a lieu de reprendre 16 agents de la Ville de Liège – pour un équivalent temps plein de 14 unités et d'adapter le cadre du personnel du Service des Affaires culturelles en conséquence ;*

*Considérant qu'il s'indique également d'étoffer le personnel en place compte tenu d'une part, des locaux à entretenir et cédés par la Ville de Liège et, d'autre part, des nouveaux services qui y sont intégrés ;*

*Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*Vu le rapport de la Députation permanente ;*

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – *A l'annexe 1 "Cadres du personnel des établissements et services provinciaux" du statut administratif du personnel provincial non enseignant, les modifications suivantes sont apportées en ce qui concerne le **Service des Affaires culturelles** :*

- *le nombre d'emplois de bibliothécaires gradués est porté de 20 à 29 unités ;*
- *le nombre d'emplois d'employés de bibliothèque est porté de 47 à 54 unités ;*
- *le nombre d'emplois d'auxiliaires de bibliothèque est porté de 5 à 7 unités ;*
- *il est inscrit un emploi d'animateur régional ;*
- *le nombre d'emplois d'auxiliaires professionnels est porté de 23 à 27 unités.*

**Article 2** – *La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle, pour approbation.*

**Article 3** – *La présente résolution sortira ses effets le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suivra son approbation.*

**Article 4** – *La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial de la Province, conformément à l'article 100 du décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces.*

*En séance à Liège, le 24 février 2005.*

*La Greffière provinciale,*

*Le Président,*

**SERVICES PROVINCIAUX: PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 67000 € HORS TVA.  
(DOCUMENT 04-05 / 93)**

De la tribune M. Alfred LEONARD fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance du projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

En conséquence le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

Vu sa résolution du 7 novembre 2000 modifiée par celle du 29 avril 2004 décidant de renvoyer à l'approbation de la Députation permanente, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 67.000 € hors taxe ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu le tableau ci-joint établi à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 31 décembre 2004;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;

**PREND CONNAISSANCE :**

Du tableau établi pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 31 décembre 2004 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe.

En séance à Liège, le 24 février 2005.

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

**Période du 01/10 au 31/12/2004**

Approb. DP	bâtiment	objet	Adjudicataire	montant hors TVA
07/10/2004	IPEA La Reid	travaux d'électricité pour l'aménagement d'une classe informatique	GRIGNET de Sprimont	3.986,97 €
07/10/2004	IPESPA La Reid	placement de quatre prises informatiques supplémentaires pour les besoins des Services administratifs et des étudiants - catégorie agronomique	GRIGNET de Sprimont	1.100,00 €
14/10/2004	IPES Seraing	travaux d'électricité - connexion à l'intranet des ailes est et ouest	HORENBACH de Cheratte	4.992,15 €
14/10/2004	Athénée provincial Guy Lang Flémalle	remplacement d'un disjoncteur différentiel 250 A tétrapolaire	HORENBACH de Cheratte	1.583,60 €
14/10/2004	HEPL André Vésale Liège	remplacement de deux enseignes situées sur les façades du bâtiment quai du Barbou et quai Godefroid Kurth	BELGONEON de Grâce-Hollogne	2.882,00 €
14/10/2004	Domaine provincial Wégimont	Remplacement de trois exutoires de fumées au Château	D'HEUR de Wandre	12.437,39 €
14/10/2004	SPAC Liège	remplacement de sept mini-relais à l'ascenseur	KONE de Bressoux	1.987,11 €
21/10/2004	EP Verviers	enlèvement des panneaux d'amiante - local "Imprimerie "	LAURENTY de Grâce-Hollogne	1.095,00 €
21/10/2004	IPES Micheroux	travaux de réparation d'une porte coulissante	ORBAN DUTRON de Herstal	700,00 €
21/10/2004	IPES Paramédical Verviers	travaux de remise en service de l'installation de détection automatique d'incendie	BEMAC d'Alleur	965,98 €
21/10/2004	IPES Paramédical Verviers	travaux d'électricité - remplacement du groupe froid - Ecole du Barbou	TECNIGEL KWG de Grivegnée	3.750,80 €
21/10/2004	SPAC Liège	travaux de sécurité - contrôle d'accès du 2ème étage	SIGNALSON d'Alleur	5.124,03 €
28/10/2004	EP Huy	travaux d'aménagement de locaux pour l' IPEPS - 2ème phase - Fonderie et pavillon " Meuse "	BATIMAT de Grivegnée	49.251,58 €
28/10/2004	IPES Hesbaye Waremme	travaux de réalisation d'une dalle en béton armé dans le nouveau hangar agricole, situé rue de Huy	J. MOURY de Liège	18.204,53 €
10/11/2004	EP Seraing	travaux de placement d'un système de silencieux à l'installation de ventilation	HENKENS d'Henri-Chapelle	3.246,05 €
10/11/2004	IPES Herstal	Modification de l'installation électrique, de prises et d'éclairage ( lot 1: électricité, téléphonie, informatique, détection incendie ) à la maison anciennement attribuée à l'administrateur d'internat, en vue de l'installation du Centre PSE	HORENBACH de Cheratte	19.794,98 €
10/11/2004	EP Herstal	travaux d'aménagement ( lot 2 : peinture et rafraîchissement des locaux ) de la maison attribuée à l'administrateur de l'internat de Herstal pour y accueillir le PMS	APRUZZESE de Liège	15.611,93 €
10/11/2004	HEPL Léon-Eli Troclet Jemeppe	extension du central téléphonique	NEXTIRAONE de Zaventem	5.629,74 €
10/11/2004	CPSE - IPES Herstal	travaux de détection vol (lot 3) de la maison anciennement attribuée à l'administrateur de l'Internat de Herstal, en vue de l'installation du Centre PSE	SIGNALSON d'Alleur	2.580,60 €

10/11/2004	CPSE - IPES Herstal	travaux de raccordement au réseau provincial de téléphonie (lot 4) de la maison anciennement attribuée à l'administrateur de l'Internat de Herstal, en vue de l'installation du Centre PSE	NEXTIRAONE de Zaventem	869,20 €
10/11/2004	IP de Formation des Agents des Services publics Herstal	travaux de sécurité	BEMAC d'Alleur	613,50 €
18/11/2004	EP Seraing	travaux de peintures intérieures (phase 2004)	APRUZZESE de Liège	21.052,70 €
18/11/2004	Fédération du Tourisme Liège	aménagement de la téléphonie	NEXTIRAONE de Zaventem	1.813,65 €
25/11/2004	HEPL André Vésale Liège	travaux de rafraîchissements divers sur le site de Beeckman	SCHUTTEN de Montegnée	23.189,07 €
02/12/2004	SPIMP Grâce-Hollogne	remplacement du central de détection de fuites de gaz	DALEMANS de Remicourt	1.052,70 €
09/12/2004	IPES Seraing (Jemeppe)	remplacement des grilles métalliques des soupiroux situés dans la cour de jeux	CORMAN de Herstal	1.845,00 €
09/12/2004	IPES Herstal	travaux de peinture du bâtiment de l'esplanade, de la salle des convives et des cuisines du bâtiment de l'hôtellerie	APRUZZESE de Liège	25.332,72 €
09/12/2004	EP Herstal	travaux de peinture de deux auditoriums et des couloirs d'accès	PARENT de Waremme	36.092,90 €
09/12/2004	IPEPS Liège	réparation de la porte de garage - travaux de sécurité - rue des Augustins, 30 à Liège	KONEMATIC de Jumet	1.809,62 €
09/12/2004	Internat de Coronmeuse	Peinture des locaux du service P.S.E. de Herstal	SCHUTTEN de Montegnée	7.591,48 €
09/12/2004	Internat de Coronmeuse Herstal	remplacement du central de détection incendie	BEMAC d'Alleur	10.413,44 €
16/12/2004	EP Herstal	remplacement de la régulation de pression du vase d'expansion de l'installation du chauffage du Complexe scolaire de Herstal	DETHIER de Waimies	2.347,00 €
16/12/2004	HEPL André Vésale Liège	mise en place de garde-corps, en urgence, sur la toiture du Complexe du Barbou	CORMAN de Herstal	1.605,00 €
16/12/2004	IPES Seraing (Jemeppe)	travaux de peintures intérieures	APRUZZESE de Liège	39.927,91 €
16/12/2004	IPES Hesbaye Waremme	travaux de mise en conformité de la cuisine ( lot 1 ), rue de Sélys	THOMASSEN de Houtain-St-Siméon	10.302,08 €
16/12/2004	IPES Hesbaye Waremme	travaux d'aménagement des vestiaires " Filles " du Hall des sports, rue de Sélys	BATIMAT de Grivegnée	59.349,86 €
16/12/2004	IPES Hesbaye Waremme	remplacement du tableau général basse tension, rue de Huy	COLLIGNON d' Erezée	26.709,47 €
16/12/2004	EP Verviers	remise en état des ascenseurs de l'Internat	KONE de Bressoux	2.291,88 €
16/12/2004	Centre PSE Waremme	rénovation des peintures des locaux accueillant les élèves	APRUZZESE de Liège	3.084,37 €
16/12/2004	Centre PSE Huy	rénovation des peintures des locaux accueillant les élèves	FRESON & FILS de Grâce-Hollogne	8.662,17 €
16/12/2004	Maison du social Liège	rénovation des sanitaires à la Maison du social - Espace Beeckman	G. et Y. LIEGEOIS de Battice	13.251,12 €
16/12/2004	Station prov. d'Analyses Tinlot	placement d'une hotte d'extraction à " attaque acide "	ARDESTA de Boirs	14.826,66 €
16/12/2004	Château de Harzé	travaux de tubage de la cheminée de la conciergerie	GOESSENS & FILS d'Aubel	3.047,88 €
23/12/2004	EP Seraing	renouvellement des châssis de fenêtres des ateliers ( 1ère phase )	ALBOPLAST de Hognoul	37.345,56 €
23/12/2004	Internat polyvalent Seraing	travaux de rafraîchissement du réfectoire élèves	FRESON & FILS de Grâce-Hollogne	3.048,66 €
23/12/2004	IPES Jemeppe (Ougrée)	nettoyage et entretien des corniches et tuyaux de descente du bâtiment scolaire principal	MV CONSTRUCT de Seraing	1.595,24 €
23/12/2004	IPES Seraing (Jemeppe)	remplacement de l'évaporateur de la chambre froide de la cuisine	TECNIGEL de Grivegnée	1.295,90 €
23/12/2004	IPES Seraing (Ougrée)	rénovation des façades du bâtiment 1 ( 3ème phase )	MV CONSTRUCT de Seraing	65.729,74 €
23/12/2004	IPES Hesbaye Waremme	rénovation des peintures des classes, rue de Huy	APRUZZESE de Liège	15.655,00 €
23/12/2004	IPES Hesbaye Waremme	abattage d'arbres dangereux ( lot 1 ), rue de Huy	PIRARD de Sprimont	6.160,00 €
23/12/2004	IPES Hesbaye Waremme	placement de serrures complètes avec passe-partout ( lot 2 ), rue de Huy	HODY de Grivegnée	804,40 €

23/12/2004	IPES Hesbaye Waremme	réalisation de clôtures pour les terrains de football, rue de Huy	GUISSÉ de Villers-le-Bouillet	38.626,00 €
23/12/2004	EP Verviers	travaux de peintures dans les locaux du bâtiment 5	FRESON & FILS de Grâce-Hollogne	23.545,00 €
23/12/2004	IPES Verviers	travaux de mesures de sécurité contre l'incendie, dans bâtiments 1 & 2	KEPPENNE d'Oreye	40.980,94 €
23/12/2004	IPEPS Verviers	placement de stores au bâtiment 1	OMBRA de Sprimont	10.608,00 €
23/12/2004	EP Huy	renouvellement de l'éclairage de secours de la halle des sports	HORENBACH de Cheratte	2.834,25 €
23/12/2004	EP Huy	rénovation des peintures du bâtiment " Meuse "	APRUZZESE de Liège	39.818,63 €
23/12/2004	EP Huy	réalisation de faux-plafonds dans les classes du bâtiment " Meuse " et dans le réfectoire " élèves "	SCHUTTEN de Montegnée	24.234,17 €
23/12/2004	IPES Huy	rénovation des peintures des couloirs des 2ème, 3ème et 4ème étages de l'aile centrale	PARENT de Waremme	33.424,40 €
23/12/2004	EP Huy	aménagement des locaux: électricité	HORENBACH de Cheratte	20.737,27 €
23/12/2004	Lycée Jean Boets Liège	remplacement des châssis de porte et fenêtre à la conciergerie	KEPPENNE d'Oreye	1.649,57 €
23/12/2004	IPES Herstal	travaux de peinture du pavillon 12 classes de l'annexe DELREZ	SCHUTTEN de Montegnée	30.244,57 €
23/12/2004	IPES Micheroux	renouvellement de l'installation de détection automatique d'incendie	SIEMENS-CERBERUS	23.471,66 €
23/12/2004	Internat du Barbou Liège	travaux de peintures des chambrettes ( 3ème phase )	APRUZZESE de Liège	42.675,43 €
23/12/2004	IPES Paramédical Verviers	renouvellement du tableau électrique installé dans le pavillon d'enseignement	HORENBACH de Cheratte	2.904,60 €
23/12/2004	HEPL R. Sualem ( ISIL Liège )	travaux d'urgence de dépannage du chauffage du laboratoire P.I.M.A.	DALKIA à Angleur	2.657,00 €
23/12/2004	HEPL R. Sualem ( ISIL Liège )	mise en sécurité de la distribution de gaz naturel dans les laboratoires de chimie	HOLLANGE de Tilff	26.744,43 €
23/12/2004	HEPL Léon-Eli Troclet Jemeppe	aménagement d'une zone d'accès au chantier dans le cadre des lots 2, 3 et 4 de la 2ème phase des travaux du complexe " Campus 2000 "	C. JOBE de Barchon	3.020,00 €
23/12/2004	HEPL André Vésale Liège	travaux de démolition du pavillon de 4 classes situé sur le parking du Complexe du Barbou	OTE de Houtain-St-Siméon	55.000,00 €
23/12/2004	HEPL André Vésale Liège	travaux d'aménagement des locaux du plateau d'Avroy - Résidence Savigny - en vue de permettre le transfert du graduat " Gestion des ressources humaines " de la HEPL André Vésale	DEL-RIO DECORATION de Herstal	16.522,09 €
23/12/2004	Maison de la Qualité de la Vie Liège	travaux d'électricité complémentaires pour assurer la sécurité et le confort de travail des agents	COLLIGNON d' Erezée	2.977,09 €
23/12/2004	Complexe prov. des Hauts-Sarts	travaux de ventilation des zones mécanographiques	HENKENS d'Henri-Chapelle	15.667,30 €
23/12/2004	Service des Archives Ans	travaux d'électricité: éclairage des rayonnages fixes à l' Entrepôt provincial à Ans	HORENBACH de Cheratte	11.053,65 €
23/12/2004	Eglise Saint-Antoine Liège	occultation des baies de fenêtres, dans le cadre de l'exposition Gratia dei	VITIELLO de Battice	39.650,00 €
23/12/2004	SPAC Liège	travaux de démolition d'un voile de béton armé	LOUON de Sprimont	2.995,00 €
23/12/2004	Musée de la Vie wallonne	travaux d'alimentation de la climatisation pour le Musée de la Vie wallonne à l'Entrepôt provincial à Ans	HORENBACH de Cheratte	5.367,00 €
23/12/2004	Service Promotion Santé Seraing	rénovation de peintures intérieures du rez-de-chaussée	SKOWRONSKI de Montegnée	5.192,05 €
23/12/2004	Château Fort de Logne	travaux de réfection du pont en bois	ABRAHAM & FILS de Ferrières	59.347,20 €
23/12/2004	Château de Jehay	travaux de sécurisation de l'installation électrique ( 1ère phase )	COLLIGNON d'Erezée	19.012,58 €
23/12/2004	Château de Jehay	travaux de restauration des façades côté cour ( phase 1 ), dans le cadre de l'aménagement des dépendances	BETONRESINE de Grâce-Hollogne	59.987,23 €
23/12/2004	Château de Jehay	étañonnage des fouilles du Comte sous la cour d'honneur	LIEGEOIS de Battice	11.191,25 €
23/12/2004	Château de Jehay	réparation des murs des douves	THOMASSEN de Houtain-St-Siméon	16.802,00 €
23/12/2004	Château de Jehay	remise du système de régulation des douves	THOMASSEN de Houtain-St-Siméon	22.045,00 €
23/12/2004	Château de Jehay	débroussaillage des bords des douves	THOMASSEN de Houtain-St-Siméon	2.550,00 €

23/12/2004	Château de Harzé	travaux de construction d'une réserve pour le matériel d'entretien, dans une cave de la conciergerie	LOUON de Sprimont	10.234,00 €
23/12/2004	Station prov. d'analyses agricoles Abée-Scry	renouvellement des égouts et taques	LEGROS d'Anthisnes	12.994,00 €

**COURS D'EAU :**

<b>Approb. D.P.</b>	<b>OBJET</b>	<b>ADJUDICATAIRE</b>	<b>MONTANT Hors T.V.A.</b>
16/12/2004	Travaux de réparation aux ruisseaux "de Falogne" n° 0-59 à ENGIS et de Bende n° 0-71 à AMAY, Secteur II - Lot 6	S.A. LEGROS à ANTHISNES	61.622,15 €
16/12/2004	Travaux de réparation au ruisseau "la Berwinne" n° 3 à AUBEL Secteur VI - Lot 7	S.A. TRAVEPLANT à BLEGNY	22.525,36 €
16/12/2004	Travaux de réparation aux ruisseaux "du Moulin" n° 12-10 à ANTHINES et "de Gobry" n° 12-04 à ESNEUX Secteur III - Lot 8	S.C.R.L. COMUREX à FRANCORCHAMPS	35.414,28 €
16/12/2004	Travaux de réparation au ruisseau "de Joubiéval" n° 9-16 à LIERNEUX Secteur III - Lot 10	S.C.R.L. COMUREX à FRANCORCHAMPS	55.536,58 €
16/12/2004	Travaux de réparation au ruisseau "des Moulins" n° 0-17 à BEYNE-HEUSAY	S.A. TRAVEPLANT à BLEGNY	61.389,35 €

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX - MODE DE PASSATION ET  
CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE  
"CAMPUS 2000" - PHASE II - LOT 2 - MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU  
MARCHÉ - PRISE D'ACTE.  
(DOCUMENT 04-05 / 94)**

De la tribune M. Marcel STIENNON fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre acte du projet de résolution

*La discussion générale est ouverte.*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*En conséquence le Conseil prend acte de la résolution suivante :*

*Vu le désistement de l'adjudicataire initialement désigné pour la réalisation du lot 2 de la phase II des travaux de construction du complexe « CAMPUS 2000 » estimé à 1.326.115,70 € Hors TVA et fait choix de la procédure négociée pour l'attribution de ce marché ;*

*Attendu, par conséquent, qu'il s'avère urgent de pouvoir débiter les travaux du lot 2 afin de permettre aux entrepreneurs des lots 3 et 4 de commencer rapidement leurs travaux ( et donc d'éviter des demandes d'indemnités de leur chef) et d'escompter, malgré les aléas rencontrés, la possibilité d'utiliser le bâtiment pour la rentrée scolaire de 2005; que, par ailleurs, le désistement de l'adjudicataire initialement désigné constitue à l'évidence une circonstance imprévisible ;*

*Considérant qu'en l'espèce les conditions d'urgence et d'imprévisibilité fixées d'une part par les dispositions du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 48 du décret du 12 février 2004 organisant les Provinces pour permettre à la Députation permanente d'exercer les compétences du Conseil provincial en matière de marchés publics et d'autre part par les dispositions de l'article 17§2 1<sup>°</sup>C de la loi du 24 décembre 1993 pour autoriser le recours à la procédure négociée sont rencontrées ;*

*Vu la décision du 3 février 2005 par laquelle la Députation permanente approuve, vu l'urgence, le cahier spécial des charges rectifié et le principe du recours à une procédure négociée pour la conclusion du marché ;*

*Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relatifs à la passation des marchés publics ;*

*Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48, et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

**DECIDE :**

**Article unique** : *Acte est pris de la décision de la Députation permanente du 3 février 2005 approuvant le cahier spécial des charges appelé à régir le lot 2 de la phase II des travaux de construction du complexe « CAMPUS 2000 » estimé à 1.326.115,70 € Hors TVA et faisant choix de la procédure négociée pour l'attribution de ce marché, vu l'urgence.*

*En séance à Liège, le 24 février 2005.*

*La Greffière provinciale,*

*Marianne LONHAY*

*Le Président,*

*Jean-Claude MEURENS*



**AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2005 N° 3 : PROPOSITION VISANT À LA CONTRIBUTION PROVINCIALE, À LA STIMULATION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT EN PROVINCE DE LIÈGE  
(DOCUMENT 04-05 / AB3)**

De la tribune Mme Nicole DAHNER fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 2 voix POUR, 9 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution

*La discussion générale est ouverte.*

*M. Marcel STIENNON intervient à la tribune*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées*

*Votent POUR : les groupes PS, MR*

*Vote CONTRE : le groupe CDH-CSP*

*S'ABSTIENT : le groupe ECOLO*

*En conséquence le Conseil n'adopte pas la proposition d'amendement budgétaire.*

**AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2005 N° 4 VISANT À PERMETTRE À L'ADMINISTRATION DE RECOURIR À DES PRODUITS ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE LORS D'ACHATS EXTÉRIEURS AUX MARCHÉS PUBLICS  
(DOCUMENT 04-05 / AB4)**

*M. le Président informe l'Assemblée que l'amendement a été examiné et retiré par le groupe Ecolo en réunion de du Bureau du Conseil provincial et que ce retrait résulte de la décision prise au consensus par le Bureau, de proposer à l'initiative de la Députation permanente, la rédaction et la diffusion d'une note de recommandation aux différents services et établissements provinciaux visant à intensifier l'utilisation des produits de label « Commerce équitable » et de procéder annuellement à une évaluation budgétaire des commandes opérées sous ce label. Cette évaluation s'effectuera lors des discussion sur les dossiers budgétaires, donc durant nos travaux d'octobre.*

**AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2005 N° 5 RELATIF À UNE AVANCE SUR LA PRIME À LA RÉHABILITATION DE LA RÉGION WALLONNE  
(DOCUMENT 04-05 / AB5)**

De la tribune Mme Pascale DAMSEAUX fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à ne pas adopter par 2 voix POUR, 8 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, la proposition d'amendement

*La discussion générale est ouverte.*

*Interviennent à la tribune M. Dominique DRION qui sollicite le report du point et M. Olivier HAMAL, Député permanent.*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*M. le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur le report du point*

*Votent POUR : le groupes CDH-CSP*

*Votent CONTRE : les groupes PS, MR et ECOLO*

*En conséquence la demande de report est rejetée et l'Assemblée se prononce ensuite sur les conclusions du rapport qui sont approuvées*

*Votent POUR : les groupes PS, MR et ECOLO*

*Vote CONTRE : le groupe CDH-CSP*

*En conséquence le Conseil n'adopte pas l'amendement budgétaire.*

**AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2005 N° 6 VISANT À LA RÉALISATION D'UN CADASTRE DES TRANSPORTS ET D'UN PLAN DE LOBILITÉ DU PERSONNEL PROVINCIAL (DOCUMENT 04-05 / AB 6)**

*De la tribune M. Victor MASSIN fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à ne pas adopter par 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, la proposition d'amendement budgétaire*

*La discussion générale est ouverte.*

*A la tribune, M. Frank THEUNYNCK retire sa proposition d'amendement budgétaire.*

*L'Assemblée en prend acte.*

**AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2005 N° 9 RELATIF AU SOUTIEN PROVINCIAL AUX ACTIONS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION VISANT À LUTTER CONTRE LES PARTIS LIBERTICIDES ET À PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ PAR L'ÉDUCATION (DOCUMENT 04-05 / AB9)**

*De la tribune M. Dominique DRION fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom du Bureau, lequel invite l'Assemblée provinciale à ne pas adopter par 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, l'amendement budgétaire*

*La discussion générale est ouverte.*

*MM. Maurice DEMOLIN et Louis GENET interviennent à la tribune ainsi que de son banc M. le Député permanent André GILLES.*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées*

*Votent POUR : les groupes PS, MR et CDH-CSP*

*Vote CONTRE : le groupe ECOLO*

*En conséquence le Conseil n'adopte pas l'amendement budgétaire.*

**AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2005 N° 10 : PROPOSITION VISANT À SOUTENIR LA  
CRÉATION AU SEIN DE LA SPI+ D'UN NOUVEAU DÉPARTEMENT ECONOMIE /  
ENVIRONNEMENT / EMPLOI (E-E-E)  
(DOCUMENT 04-05 / AB10)**

*De la tribune M. Marcel STIENNON fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 1<sup>ière</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 1 voix POUR, 9 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution*

*La discussion générale est ouverte.*

*M. Louis GENET intervient de son banc.*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées*

*Votent POUR : les groupes PS, MR et CDH-CSP*

*Vote CONTRE : le groupe ECOLO*

*En conséquence le Conseil n'adopte pas la proposition d'amendement.*

**QUESTION ÉCRITE APPELANT UNE RÉPONSE ORALE RELATIVE À L'ACQUISITION  
D'ŒUVRES D'ART PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE  
(DOCUMENT 04-05 / 96)**

*De la tribune, au nom de la Députation permanente, M. Paul-Emile MOTTARD, Député permanent, donne la réponse à la question suivante déposée par M. Frank THEUNYNCK*

*Chaque année la Députation permanente du Conseil provincial consacre ± 25 000 € à l'acquisition d'œuvres d'art. L'année 2004 n'a pas failli à cette tradition. 22 290 € ont permis l'achat de 9 peintures, de 2 sculptures, de 5 photographies et d'un collage.*

*Il nous serait agréable de connaître les critères qui déterminent le choix des oeuvres ainsi que le mode de décision pour chaque nouvelle acquisition.*

*Je remercie, dès à présent, la Députation permanente pour les éclaircissements qu'elle voudra bien donner au Conseil provincial.*

**PARTICIPATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE À LA SOCIÉTÉ DE DROIT COMMUN « SOCIÉTÉ DE GESTION DU BOIS SAINT JEAN » CONSTITUÉE SOUS LA FORME DE SOCIÉTÉ ANONYME : MODIFICATIONS  
(DOCUMENT 04-05 / 97)**

M. Jean-Claude MEURENS, Président, informe l'Assemblée que ce dossier est reporté à une prochaine séance.

**VIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.**

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2005 est approuvé.

**IX CLÔTURE DE LA RÉUNION.**

M. le Président déclare close la réunion de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 17 heures 20.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,



Marianne LONHAY

Le Président,



Jean-Claude MEURENS

**X SÉANCE À HUIS-CLOS**

**DÉSIGNATION À TITRE DÉFINITIF D'UN(E) INSPECTEUR (TRICE) DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL.  
(DOCUMENT 04-05/95)**

61 membres ont participé au vote

Mme Denise BARCHY (PS), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Théo BRUYERE (ECOLO), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Nicole DAHNER (PS), Mme Pascale DAMSEAUX (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Dominique DRION (CDH), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Henry-Jean GATHON (MR), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Johann HAAS (CSP), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Alfred LEONARD (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Joseph MOXHET (PS), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Robert PATTACINI (MR), Mme Joëlle POULIT (PS), M. Georges PIRE

(MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), M. Arthur SPODEN (CSP), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), M. Erich WARLAND (CDH), M. Michel WILKIN (MR) et Mme Michèle WILMOTTE (PS).

*Considérant qu'il y a lieu de titulariser un emploi d'Inspecteur(trice) de l'Enseignement provincial vacant suite à la mise en disponibilité précédant la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de Monsieur MIGNON Stéphane;*

*Vu le règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accession aux fonctions de sélection et de promotion du personnel provincial enseignant et assimilé non subventionné ;*

*Vu l'appel lancé parmi les membres définitifs de la catégorie du personnel directeur et enseignant en activité de service ou réputés dans une telle position ;*

*Attendu que 2 candidatures ont été enregistrées et répondent aux conditions de l'appel ;*

*Attendu qu'il s'impose de procéder à la comparaison des titres, mérites, carrières et anciennetés de ces 2 candidats ;*

*Vu la candidature de Madame **HENDERYCKX Eliane**, née le 22 janvier 1953, licenciée en Philologie – histoire et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.*

*Attendu qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 20/09/1976 ; qu'elle y a été nommée à titre définitif le 01/09/81 ; qu'elle a exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 30/09/76 au 30/11/98 à l'I.P.E.S. de Fléron et à l'E.P.A.N.P. ; qu'elle a exercé les fonctions de Directrice au L.T.P. J. BOETS du 01/12/98 au 14/11/04 (définitive au 01/09/00 sur l'I.P.E.S. de Verviers mais détachée au L.T.P. J Boets), qu'elle exerce les fonctions supérieures d'Inspectrice de l'Enseignement provincial depuis le 15/11/04 (en remplacement de Monsieur PARMENTIER et au 01/02/05 en remplacement de Monsieur MIGNON).*

*Attendu qu'elle justifie de 8.382 jours d'ancienneté de service.*

*Vu le signalement de l'intéressée fixé à la mention BON.*

*Vu la candidature de Monsieur **LEBOIS Jean**, né le 6 novembre 1950, licencié en philologie classique et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.*

*Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 01/09/1973 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 01/09/1979 ; qu'il a exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 01/09/73 au 31/05/88, du 01/09/91 au 16/03/93 et du 03/04/93 au 30/09/93 aux I.P.E.S. de Fléron et de Herstal et à l'E.P. Seraing E.P.L. ; qu'il a exercé les fonctions de sous-directeur du 01/06/88 au 16/04/90 dans l'Enseignement de promotion sociale à l'I.P.E.P.S. de Verviers (o. techno.), du 17/04/90 au 30/06/91 et du 17/03/93 au 02/04/93 dans l'Enseignement de plein exercice à l'E.P. Seraing E.P.L., du 01/10/93 au 26/01/95 et du 01 au 09/02/95 à l'I.P.E.S. de Verviers ; qu'il a exercé les fonctions de Directeur du 27/01/95 au 31/01/95 et du 10/02/95 au 31/01/05 à l'E.P. Herstal E.P.L. (définitif le 01/12/97 – détaché à l'A.P. de Flémalle G. LANG depuis le 01/07/02) ;*

*qu'il exerce, depuis le 01/02/05, les fonctions supérieures d'Inspecteur de l'Enseignement provincial (en remplacement de M. PARMENTIER).*

*Attendu qu'il justifie de 9.060 jours d'ancienneté de service.*

*Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention EXCEPTIONNEL.*

*Vu la proposition motivée de sa Députation permanente de promouvoir à titre définitif Madame **HENDERYCKX Eliane** en qualité d'Inspectrice de l'Enseignement provincial pour les raisons suivantes :*

- tout comme Monsieur **LEBOIS Jean**, Madame **HENDERYCKX Eliane** peut se prévaloir d'une très importante ancienneté de service, a toujours donné entière satisfaction à sa hiérarchie dans ses fonctions de professeur et bénéficie d'une nomination à titre définitif dans les fonctions de Directeur(trice) ;
- Madame **HENDERYCKX** exerce toutefois les fonctions d'Inspectrice depuis plus longtemps que Monsieur **LEBOIS** et bénéficie d'une plus importante expérience dans lesdites fonctions ;
- en outre, l'intéressée donne satisfaction à sa hiérarchie dans ses fonctions d'Inspectrice ;

Vu le Règlement général organique des services provinciaux ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la nomination, à temps plein, d'un(e) Inspecteur(trice) de l'Enseignement provincial ;

61 membres prennent part au vote ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	61
- nombre de bulletins blancs ou nuls : .....	12
- votes valables : .....	49
- majorité absolue : .....	25

Madame **HENDERYCKX Eliane** obtient..... 49 suffrages  
Monsieur **LEBOIS Jean** obtient ..... 0 suffrage

Le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par sa députation permanente ;

En conséquence, Madame Eliane **HENDERYCKX** est nommée à titre définitif en qualité d'Inspectrice de l'Enseignement provincial, à dater du 1<sup>er</sup> mars 2005.

La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 24 février 2005.

La Greffière provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS